

# Prévenir le harcèlement scolaire ne relève ni du miracle ni du coup de menton

Qui pourrait s'opposer à la lutte contre ce fléau qu'est aujourd'hui le harcèlement entre enfants et adolescents ? On en connaît trop, en effet, les effets mortifères pour ne pas chercher ensemble tous les moyens de l'enrayer. Évitions d'abord un malentendu : l'expression « harcèlement scolaire » pourrait laisser penser que le phénomène est circonscrit à l'école, voire que l'école en est à l'origine. Or, rien n'est moins évident : si, évidemment, le harcèlement se produit le plus souvent entre élèves d'une même école, ce n'est pas toujours au sein de celle-ci qu'il a lieu, d'autant plus s'il prend la forme du cyberharcèlement. Par ailleurs, les formes de ce harcèlement (humiliations sexistes, attaques sur le physique, violences psychiques...) sont loin d'être spécifiques à l'enfance et à l'adolescence : elles existent chez les adultes, se nourrissent de stéréotypes portés par la publicité, sont relayés par des médias et des réseaux sociaux où sévissent des « animateurs » qui pratiquent largement ce qu'ils prétendent condamner. Autant dire, qu'il y a une forme d'hypocrisie collective, dont les jeunes ne sont pas vraiment dupes, dans la dénonciation, la main sur le cœur, d'un phénomène dont on est complice... ou que l'on tolère plus ou moins par ailleurs. Il est temps de passer là de la co-errance à la cohérence.

Mais l'école, bien sûr, doit prendre toute sa part dans le combat contre tout ce qui abîme les enfants et adolescents qu'elle est chargée d'« élever ». Seulement voilà : on risque bien de ne pas obtenir les résultats attendus si l'on tente d'y répondre exclusivement par la judiciarisation et la criminalisation des personnes engagées dans un tel processus. Le harcèlement, en effet, ne peut pas être réduit au « triangle dramatique : victime-bourreau-sauveur », formalisé par Stephen Karpman dans les années 1960 et que l'on retrouve seulement dans les groupes humains régis par la loi du plus fort. Vouloir extraire la victime, sanctionner le bourreau et s'annoncer comme sauveur ne fera que déplacer le problème qui se répétera à l'infini si l'on ne travaille pas à reconfigurer les relations au sein du collectif scolaire.

Certes, la première ministre et le ministre de l'Éducation nationale annoncent « 100% de détection, 100% de solution et 100% prévention ». Mais la prévention semble aujourd'hui réduite à des opérations de sensibilisation et de formation en direction des adultes. On y ajoute l'expérimentation de « cours d'empathie » dont il reste à définir les contenus et méthodes... Mais, rien, apparemment qui concerne la mise en place de dispositifs et de structures pédagogiques capables de former les élèves à une communication sereine, à la création de véritables solidarités et à une coopération authentique dans le respect de chacun. Pourquoi ne pas interroger, à ce sujet, le gigantisme croissant des établissements au nom de l'illusion de « l'économie d'échelle » ? Comment ne pas constater que nos écoles, collèges, lycées deviennent de plus en plus de grosses machines anonymes où tout collectif « à échelle humaine » est impossible à faire vivre ? Voilà déjà de nombreuses années que les expériences de microcollèges et microlycées (y compris à l'intérieur d'établissements plus vastes ou quand on divise ceux-ci en petites structures) montrent à quel point, quand un groupe d'une centaine d'élèves est confié à une équipe de professeurs qui se connaissent et qui les connaissent,

les relations deviennent plus pacifiques et l'investissement dans les apprentissages s'en trouve amélioré. Pourquoi négliger cette piste ?

D'ailleurs, les propositions du gouvernement aujourd'hui semblent plutôt, sur ce point, en retrait par rapport au projet pHARe, déjà ébauché par l'Education nationale, qui proposait la mise en œuvre d'un « parcours santé éducation citoyenneté interdégré ». Or, c'est bien à ce niveau qu'il s'agirait de porter toute notre attention, en recherchant les moyens de l'inscription citoyenne de chaque élève dans son établissement scolaire pour permettre l'émergence d'une « école soignante », c'est-à-dire d'une école qui ne soit pas régie par la loi du plus fort et sa terrible triade qui produit, de fait, des « malades ». Le projet pHARe reliait la question de la formation à la démocratie avec celle de la lutte contre le harcèlement. Il soulignait que cette dernière requiert une plus grande participation des élèves à la vie scolaire. Il faisait référence aux « conseils de la vie collégienne » et aux « conseils de la vie lycéenne »... tout en oubliant un échelon essentiel : la classe. Pourtant, n'est-ce pas à ce niveau d'abord que l'on peut soutenir l'inscription citoyenne des élèves ? N'est-ce pas au quotidien, que l'on peut reprendre ce qui s'est passé en récréation, dans les cours, dans les couloirs ? Or il existe des « heures de vie de classe » dans les collèges où, précisément, on pourrait « tenir conseil » pour combattre et désamorcer le harcèlement. Car, qu'est-ce qu'un « conseil d'élèves » sinon un espace de réflexion partagée, d'élaboration de propositions se nourrissant des apports de chacun, de décisions mûries qui seront elles-mêmes reprises pour en mesurer la portée et les conséquences ? C'est de cela dont ont besoin nos élèves pour ne pas basculer dans le « triangle dramatique » : des collectifs où s'élaborent, dans des activités qui engagent chacun et chacune, les règles qui permettent non seulement de « vivre ensemble » mais de « faire ensemble » pour apprendre à « faire société ».

Car, la lutte contre le harcèlement, comme en attestent toutes les études, requiert la reconstruction d'un environnement relationnel de qualité. C'est pourquoi il est indispensable de travailler sur la mise en place, dans les écoles, collèges et lycées, de dispositifs à taille humaine où les élèves puissent vivre, s'exprimer, communiquer et construire leur citoyenneté accompagnés par une équipe d'adultes solidaires. Dans ce cadre, le « conseil » pourrait systématiquement être mis en œuvre lors des heures de vie de classe malheureusement utilisées trop souvent pour remplir des formalités purement administratives... Cela nécessite, de toute évidence, un soutien institutionnel et des formations offertes aux professeurs et cadres éducatifs dans le cadre d'une impulsion politique forte. Cela ne sera pas miraculeux. Mais les progrès, en matière éducative, ne relèvent ni du miracle ni des coups de menton. Ils exigent une obstination sereine, éclairée par la recherche et soutenue par une société qui fait confiance à ses éducateurs.

Antoine Devos, pédopsychiatre

Philippe Meirieu, pédagogue